

**Annexe 1 au règlement numéro 3 sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial
Services supplémentaires et pénalités 2026-2027**

	2025-2026	2026-2027
1. Cours optionnels en éducation physique :		
Cyclotourisme	25,75 \$	26,50 \$
Vélo de montagne	168,92 \$	174,00 \$
Canotage en eau vive	131,84 \$	136,00 \$
Golf semi-intensif	131,84 \$	136,00 \$
Hockey	106,09 \$	109,00 \$
Patins à roues alignées	79,31 \$	82,00 \$
Planche à neige	106,09 \$	109,00 \$
Plongée sous-marine	94,76 \$	98,00 \$
Randonnée en raquettes	52,53 \$	54,00 \$
Randonnée pédestre	52,53 \$	54,00 \$
Randonnée en montagne à l'international (3 cours sur 2 sessions)	Entre 710,70 \$ et 879,62 \$	Entre 732 \$ et 906 \$
Tennis semi-intensif	25,75 \$	26,50 \$
Ultimate Frisbee	106,09 \$	109,00 \$
Autonomie et ski de fond (avec équipement)	106,09 \$	109,00 \$
Exploration plein air	131,84 \$	136,00 \$
2. Droits d'inscription au programme Sport-études	58 \$/session	58 \$/session
3. Droits d'inscription au programme Alliance Sport-études	55 \$/session	57 \$/session
Droits pour les étudiantes et les étudiants à la formation continue		
4. Reconnaissance des acquis et des compétences (autre que celle faisant suite à un échec)	50 \$/compétence	50 \$/compétence
5. Réadmission après inactivité en Reconnaissance des acquis et des compétences	139 \$	139 \$
6. Droits d'utilisation des plateformes virtuelles pour les cours à la formation continue	15 \$/session	15 \$/session
7. Droits de scolarité maximums par période de cours et d'évaluation à la formation continue (cours hors programme)	6 \$/heure	6 \$/heure
8. Droits de scolarité maximums pour une attestation d'études collégiales (AEC) non subventionnée à la formation continue	32 750 \$/AEC	33 732 \$/AEC
9. Reprise des tests d'admission ou d'entrevue de validation	25 \$	25 \$
10. Droits maximums pour la passation de tests de compétences numériques TOSA	53 \$	54,50 \$
11. Frais de dépôt de plan(s) de cours pour établissement des équivalences et substitutions	5 \$/plan de cours	5 \$/plan de cours
12. Frais d'ouverture et d'analyse de dossier pour une ou un étudiant ou une personne candidate n'ayant pas fait son inscription via le SRACQ	39 \$	39 \$
13. Droits de passation du test de français Ev@lang pour l'admission à un programme crédité ou en Reconnaissance des acquis et des compétences	60 \$	60 \$
14. Programme étudiant d'assurances collectives (Association étudiante)	41,20 \$	41,20 \$
15. Frais de technologie infonuagique	N/D	70 \$/session
Droits pour les étudiantes et les étudiants à la formation régulière		
16. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation à l'enseignement régulier (cours hors programme)	6 \$/heure	6 \$/heure
17. Auditions pour adhérer au programme Danse-interprétation	51,50 \$ payables à l'École de danse de Québec	53 \$ payables à l'École de danse de Québec
18. Fonds de mobilité durable	17 \$/session	17 \$/session
19. Programme étudiant d'assurances collectives (Association étudiante)	130 \$/année	130 \$/année
Droits pour toutes les étudiantes et tous les étudiants (formations régulière et continue)		
20. Test KIN-AP pour adhérer au programme Soins préhospitaliers d'urgence	61,80 \$ payables à la firme responsable	61,80 \$ payables à la firme responsable
21. Vérification de l'absence d'empêchement pour les stages en milieu de garde (DEC ou AEC)	22,27 \$	23,00 \$
Autres		
22. Document de référence numérique (au DEC)	8,49 \$	8,75 \$
23. Horaire réclamé après la période prévue	25 \$	25 \$
24. Choix de cours remis après la période prévue	25 \$	25 \$
25. Remplacement de la carte étudiante (carte plastifiée)	10 \$	10 \$
26. Logiciel Antidote	5 \$/session	5 \$/session
27. Module de changement d'horaire	30 \$	30 \$
28. Traitement d'un diplôme archivé décerné il y a plus de 3 ans*	N/D	20 \$
29. Envoi du diplôme par la poste	10 \$	10 \$
30. Remise du diplôme en personne	0 \$	0 \$
31. Frais de traitement (sanction 6 ans ou plus)	30 \$	30 \$
32. Lettre particulière de renouvellement des documents d'immigration	20 \$	20 \$

*Nouveau en raison du déménagement du SCS du pavillon F au pavillon C; une partie des diplômes est maintenant aux archives.

Note : D'autres droits pourraient être exigés. Une mise à jour annuelle sera soumise.

Adopté au comité exécutif du 2 février 2026.